

**Bureau Syndical du 28 janvier 2014**

**DELIBERATION N° 2014-01-03**

Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec (lot 3: vérifications annuelles) : Autorisation de signature du marché

Nombre de membres 22			L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier à dix heures trente, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie à la salle de la Langue Corse, 5 rue Xavier Luciani à Corte, sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	14	
<b>Présents :</b>			
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : François TATTI, Guy ARMANET, Xavier POLI, Jean-Pierre GIORDANI, Dominique FARELLACCI, Gilles GIOVANNANGELI, Pascal MINICONI, José GIANCILY, Paul LIONS, François GIORGI, Jean-Louis MASSIANI et Alain COMBARET.</p>			
<b>Absents représentés:</b>			
<p>Mesdames :</p> <p>Messieurs : Simon RENUCCI (représenté par Pascal MINICONI), Jean PAJANACCI (représenté par François TATTI).</p>			
<b>Absents :</b>			
<p>Mesdames : Natacha PIMENOFF.</p> <p>Messieurs : Ange ROVERE, Pierre GUIDONI, François DOMINICI, Ange-Pierre VIVONI, Paul GIUDICELLI, Jean-Baptiste GIFFON, et Etienne FERRANDI.</p>			
Convocation envoyée le : 14 janvier 2014		Certifié exécutoire,	
Affichage de la convocation (art. L 2121- 10 du CGCT) le : 14 janvier 2014		après transmission en Préfecture le : <b>11 FEV. 2014</b> et de la publication de l'acte le: <b>11 FEV. 2014</b>	



**Objet : Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec (lot 3: vérifications annuelles) : Autorisation de signature du marché**

Le Président informe les membres du Bureau que le marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics.

Le marché est alloti et fractionné à bons de commande comme suit:

	<i>Maximum H.T.</i>
Lot N°1 : Entretien et réparation de chargeurs sur pneus	105 000,00
Lot N°2 : Entretien et réparation d'un manuscopie	60 000,00
Lot N°3 : Vérification annuelle des engins de chantier	10 000,00

Il est conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois par période de 1 an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 30 octobre 2013, la date de remise des offres étant fixée au 12 décembre 2013. A cette date, deux entreprises ont remis une offre pour le lot 3. Aucune n'offre n'ayant été remise pour le lot 1 et 2, ces deux lots ont été déclarés infructueux et seront relancés selon une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence en application de l'article 35.II.3 du Code des Marchés Publics.

Les membres de la Commission d'appel d'offres du 28 janvier 2014 ont jugé les deux candidatures du lot 3 recevables.

La Commission d'appel d'offres a jugé l'offre de l'entreprise Apave Sud Europe comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (prix 80%, valeur technique 20%) et a décidé de lui attribuer le marché.

Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir l'autoriser à signer le marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec – lot n°3 avec l'entreprise Apave Sud Europe pour un montant maximum de 10 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

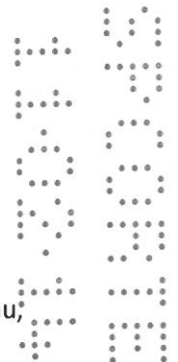
Le Président demande aux membres du Bureau de bien vouloir se prononcer sur le présent rapport.

**Après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics,

VU la délibération n°2013-12-77 du 16 décembre 2013 portant délégation du Comité au Bureau;



VU la décision de la CAO du 28 janvier 2014 ayant jugé :

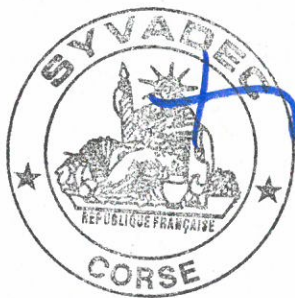
- le lot 1 du marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec infructueux,
- le lot 2 du marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec infructueux,
- l'offre de l'entreprise Apave Sud Europe du lot 3 comme économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres (prix 80%, valeur technique 20%)

VU le rapport du Président portant " Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec : Autorisation de signature du marché",

CONSIDERANT la nécessité de signer le marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec – lot n°3 avec l'entreprise Apave Sud Europe pour un montant maximum de 10 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois,

**Le Bureau syndical, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché de Vérification, entretien et réparation des engins de chantier du Syvadec – lot n°3 avec l'entreprise Apave Sud Europe pour un montant maximum de 10 000.00 € HT, conclu pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.



Fait à Corte, le 28 janvier 2014,  
Extrait certifié conforme,

Le Président,  
**François TATTI**

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*

